



# Harcèlement moral et menaces implicites

Par **Sylvain Petit**, le **17/10/2016** à **12:47**

Bonjour,

Depuis plusieurs je subis le harcèlement d'un voisin qui dégrade régulièrement ma voiture (pneus crevés, carrosserie rayée, ...). Je ne peux malheureusement pas installer de caméra pouvant prouver qu'il est bien l'auteur des dégradations.

La seule "preuve" que j'avais était des messages vocaux sur mon répondeur de lui et des mails, dans lesquels il me fait des menaces implicites du genre "Ta voiture est dans un coin bien tranquille" et dans lesquels il me balance de nombreuses injures (>, >, ect...).

Pensant que ce serait suffisant, je suis allé déposé plainte contre lui à la gendarmerie, mais le seul gendarme présent à ce moment a refusé de prendre ma plainte en prétextant qu'il ne menace jamais clairement de s'en prendre à ma voiture et que les insultes ne sont pas assez "graves" pour justifier une plainte.

J'aimerais donc porter plainte non pour dégradation mais pour harcèlement (il m'a aussi fais des lettres où il me menaçait de mort, j'ai des témoins qui le voient traîner près de chez moi le soir et il s'est déjà vanté d'autres dégradations dans le village).

Mais j'aimerais aussi savoir si ses appels pourront servir de preuve de son harcèlement ou si, effectivement, les menaces implicites ne valent rien et que seul les menaces qui ne sont pas implicites à 100% ne sont pas considérées comme des menaces au niveau de la loi ? Et cela même si il laisse comprendre à 90% qu'il est l'auteur des dégradations ? Et, enfin, est ce que ces menaces pourront au moins jouer sur le verdict si il y a un procès ?

Merci d'avance.